

## 6 Économie

## Zone économique spéciale à régime privilégié de Nkok 347 milliards de francs d'investissements en 5 ans

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**24 sociétés sont actuellement en phase de production et de construction dont onze usines déjà opérationnelles dans des secteurs aussi variés que le bois, la sidérurgie, la chimie, les matériaux de construction. Ces nouvelles activités industrielles de transformation ont déjà permis de créer 1800 emplois indirects, 1148 emplois directs, représentés à 63% par des nationaux.**

**PRÈS** de cinq ans après le lancement des travaux d'aménagement en juillet 2011, la Zone économique spéciale à régime privilégié (ZERP) de Nkok, joint-venture entre l'Etat gabonais (40%) et Olam (60%), offre, aujourd'hui, aux investisseurs industriels implantés des parcelles totalement viabilisées. Passer d'une forêt secondaire d'une superficie de 500 hectares, à un espace totalement viabilisé a nécessité quatre années de travaux.

« D'autres zones, lancées dans le même temps en Afrique, n'ont pas connu le

même rythme de développement. Pour rendre le site opérationnel et accueillir les investisseurs, il nous fallait développer toutes les infrastructures pour soutenir leurs activités. Ces travaux ont mobilisé un investissement de 347 milliards de FCFA. Aujourd'hui, l'autonomie en eau, la fourniture en électricité et le traitement des eaux usées sont assurés, de même que le réseau routier interne à la ZERP de Nkok, qui est opérationnel et le quai d'évacuation par voie fluviale vers le port d'Owendo en cours d'achèvement », indique l'Autorité administrative de Nkok.

A cette date, la zone compte officiellement un total de 81 investisseurs dont plus de 40 sont issus du secteur industriel. Leurs projets devraient représenter un total de 1,7 milliard de dollars (soit 1000 milliards de francs) en investissements directs étrangers.

24 sociétés sont actuellement en phase de production et de construction dont onze usines déjà opérationnelles dans des secteurs cadrant avec la Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) : bois, sidérurgie, chimie, maté-



Inauguration de la société Acieries et Gim Gabon par le président de la République Ali Bongo Ondimba.

riaux de construction. Il s'agit, notamment, des entreprises CDG, Gabon wood industries, Africa Alloys, Otim Veneers, Consulting house factory, Krishna industries, Resurgent Gabon, Béton Gab, Les Acieries du Gabon et Gaz industriel et médical. D'ici fin avril 2016, quatre nouveaux opérateurs sont attendus pour porter le nombre total d'investisseurs en production à quinze. Ces investisseurs sont spécialisés dans les secteurs de la chimie (Hai Sheng), de la sidérurgie (Metal CO et Sogametal) et du bois (Shinago).

**EMPLOIS**• Les activités industrielles de transformation au sein de la zone ont permis de créer 1800 em-

ploi indirects, 1148 emplois directs représentés à 63% par des nationaux. Soit 723 employés gabonais.

« La proportion d'employés nationaux augmentera par le principe d'adjonction d'homologues qui consiste à placer un Gabonais en apprentissage auprès d'un travailleur étranger. Ainsi, sur une période de deux (2) ans, l'employé gabonais se forme pour remplacer son titulaire », explique l'autorité administrative qui, faut-il le rappeler, a pour mission principale de coordonner, superviser et assurer la tutelle opérationnelle du fonctionnement de toutes les administrations et services de l'Etat installés au sein de la Zone.



Le chef de l'Etat et les responsables de Gabon wood industrie, qui fait dans la 3e transformation.

### Investir dans la Zone Attractivité fiscale : atout premier

MSM

Libreville/Gabon

LES investisseurs et hommes d'affaires ont certainement flairé le bon coup en décidant de s'implanter dans la zone. Car, aucun espace géographique dans la sous-région n'offre une telle attractivité pour les affaires. La ZES offre, en effet, des avantages fiscaux tels que l'exonération de l'impôt sur le revenu pendant 10 ans, suivie d'un taux de 10% pendant 5 ans. L'exemption totale de taxe à l'importation sur les matériaux et de taxe à l'exportation sur les produits manufacturés, l'exonération de taxe douanière sur les importations d'équipements, de machines et de pièces détachées, et l'exonération de la TVA.

De plus, les entreprises peuvent compter sur une remise de 50% sur les tarifs des énergies, des fonds rapatriables à 100%, un assouplissement de la législation du travail et une exemption de taxe jusqu'à 25% des ventes locales issues de la production sur site.

13 - 02 - 2006 - 13 - 02 - 2016

Il y a 10 ans Mme BISSAGOU Adèle, notre mère, sœur, fille et petite-fille était rappelée à Dieu. Serge Maurice, Ghislaine, Didier, Pascaline, BINOMBU, Elza lisette, Nina Zita Nadège, Ilibne, Bucke, Imagh et Samantha Dominique portent à la connaissance de tous, qu'une messe sera dite pour le repos de son âme le **Samedi 13 02 2016 à 18h en l'Eglise Saint-Pierre.**

En cette date anniversaire ses enfants et sa famille invitent tous ceux qui l'ont connue et aimée au rassemblement dans la prière et le recueillement.

